

Ordre du jour

Séance du 31 mai 2022

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1 Administration Générale

- 1.1 Décisions municipales prises par le maire depuis la convocation à la séance du 13 avril 2022 en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2 Finances

- 2.1 Vote des comptes de gestion du trésorier pour l'année 2021.
- 2.2 Election du Président de séance pour le vote du compte administratif.
- 2.3 Vote du compte administratif 2021.
- 2.4 Gestion budgétaire 2021 - Compte administratif général de la commune - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
- 2.5 Formation des élus - Débat annuel sur les actions suivies financées par la collectivité au cours de l'année 2021.
- 2.6 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 4 mai 2022 - Approbation du rapport définitif.

3 Cadre de Vie – Commerce – Artisanat - Développement durable

- 3.1 Information du Conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner (DIA).
- 3.2 Echanges de parcelles de terrain avec les consorts Vernay – Approbation.
- 3.3 Ouverture des commerces le dimanche - Année 2022 - Avis du conseil municipal - Abrogation de la délibération du 8 décembre 2021.

4 Patrimoine-Voirie-Réseaux et déplacements

- 4.1 Mise à disposition de Roannais Agglomération de locaux communaux (Espace Enfance Famille) - Approbation d'une convention
- 4.2 Travaux pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la parcelle AK0193 entre ENEDIS et la ville de Riorges - Approbation d'une convention de servitudes
- 4.3 Mise à disposition du domaine public ou privé de la commune à Roannais Agglomération et participation financière de la commune pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques – Approbation

5 Vie scolaire-Citoyenneté

- 5.1 Restauration scolaire - Convention de réciprocité avec les villes de Roanne, Mably et Le Coteau - Révision du prix de revient des repas – Approbation.

6 Vie associative et action culturelle

- 6.1 Dispositif Pass'Région - Renouvellement de la convention à passer avec la Région Auvergne Rhône-Alpes - Approbation
- 6.2 Information au Conseil municipal - Spectacles programmés au cours de la saison culturelle 2022-2023.
- 6.3 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boule des Poupées

7 Personnel communal

- 7.1 Fixation du nombre de représentants au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité.